

803 Procédure pénale - Roland Agret, figure de l'erreur judiciaire



803

Ils ont dit
Nominations

Roland Agret, figure de l'erreur judiciaire

Le président de l'Association Action Justice, Roland Agret, a soutenu Dany Leprince, libéré le 8 juillet 2010, sur décision de la commission de révision des condamnations pénales.

Situation sans précédent, Dany Leprince, qui vient de purger 16 ans de prison, a été remis en liberté avant même que la Cour de révision ne se soit prononcée. Jeudi 1^{er} juillet, Roland Agret, à l'origine de la requête, « sabre le champagne ». Six ans qu'il lutte aux côtés de Dany Leprince, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de 22 ans pour un quadruple meurtre qu'il nie avoir commis.

Alors une telle décision, « ça vous redonne confiance dans l'utilité de se battre », commente de sa voix un peu cassée aux accents du sud, Roland Agret, qui a pourtant peu foi dans la justice de son pays. Non sans raison. Au début des années 70, l'affaire du double meurtre d'un garagiste et de son employé défraye la chronique. Dans les médias, Agret devient vite « l'amant jaloux », comme Dany Leprince fût le « boucher de la Sarthe ». Des « figures de coupables » relayées par la presse (*L. Jouvret, sociologue : Libération, 9 juill. 2010*). Roland Agret est condamné à tort à 15 ans de réclusion pour avoir commandité les meurtres. Derrière les barreaux, il va clamer son innocence pendant 7 ans, soutenu par sa femme Marie-Jo qui n'a de cesse de « répercuter son cri ». L'affaire est relancée par un journaliste « taraudé par le doute ». La pression médiatique inverse la clameur publique. Un peu partout se créent les « comités Agret ». Roland Agret va jusqu'au bout. Jusqu'à attenter à son intégrité physique : ses grèves de la faim, dont la dernière (1 an et 28 jours), finissent par interpeller le président Giscard qui le gracie en 1977. Mais pour cette forte tête, le combat n'est pas terminé. Pour être entendu, il s'empoisonne Place Vendôme, se coupe deux phalanges qu'il apporte au garde des Sceaux et se tire une balle dans le pied. En 1984, il obtient la révision de son procès avant d'être rejugé et innocenté. « En entendant "acquitté", je me suis écroulé. Pour tous c'était une victoire mais

pour moi, c'était l'échec d'une vie, trop d'années perdues ».

À 67 ans, plusieurs fois grand-père, Roland Agret vit en Ardèche dans un paisible hameau. Lorsqu'il songe à ce qu'il aurait pu devenir s'il n'y avait pas eu « l'affaire », il se remémore « un jeune con de 28 ans », une gueule à la Delon aimant frimer à bord de voitures américaines, fils d'une famille bourgeoise originaire du Gard. Une vie sur les rails en somme.

Aujourd'hui, il « n'est plus le même mec » et ne s'éloigne jamais très loin de sa cause. Son Association Action Justice reçoit une dizaine de dossiers par jour. Roland Agret ne revendique que « la recherche de la vérité » : « je ne suis pas un mercenaire, ni une machine à fabriquer des innocents ». Dans le cas Leprince, il ne se résout pas tout de suite à ouvrir le dossier. Mais une fois lu, il est « hanté » et procède d'arrachepied à une contre enquête. Ensuite, « il faut donner de sacrés coups de rames pour renverser l'opinion, les juges, les journalistes ». Avoir participé à 4 grâces présidentielles, 14 acquittements et 2 annulations de peines, lui donne un certain crédit auprès des autorités.

Lorsqu'on demande à Roland Agret comment éviter de telles erreurs, sa réponse est péremptoire : « tout le système judiciaire est en faillite », la mentalité de l'enquête doit changer et l'instruction devrait être menée par deux juges, l'un à charge, l'autre à décharge, avant un débat contradictoire. Quant à la commission de révision, « dernier rempart contre l'injustice », il compte soumettre un projet de réforme. Depuis 1945, six cas sont recensés.

Viscéral, thérapeutique, le combat de Roland Agret au sein de son Association se déploie également dans des ouvrages, au travers de scénarios de séries policières et bientôt sur la nouvelle chaîne « Planète justice ». L'homme n'a pas une minute à perdre.

FLORENCE CREUX-THOMAS